



du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 11 juin 2025

Date de publication : 18/06/2025	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 26/05/2025	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 11 juin 2025, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Luçon (85), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL

Margarita SOLA

Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Lydie BERNARD

Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Elmano MARTINS)

Gilles GAY (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Séverine VACHON (pouvoir à Catherine TROMAS)

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Didier TAUPIN (pouvoir à Stéphane GUILLON)

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Catherine TROMAS

Elmano MARTINS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Prestations réalisées par le Parc : détermination d'un coût journalier d'intervention



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Prestations réalisées par le Parc : détermination d'un coût journalier d'interventionContexte

Le Parc est régulièrement sollicité pour apporter son expertise dans le cadre de ses missions d'ingénierie, de conseil et d'assistance pour accompagner diverses structures par le biais de conventions de partenariat/prestation.

Les champs d'expertise sont divers et tous en lien avec la Charte du Parc : « Aménagement du territoire, paysage, Natura 2000, diagnostics mesures agri-environnementales, animation de l'observatoire, médiation aux patrimoine... ».

A titre d'exemples, le Parc a accompagné :

- > Le Département de la Charente-Maritime pour réaliser les études préalables au contournement de Marans (2022-2024) ;
- > Réseau des transports d'électricité (RTE) dans le cadre du projet de raccordement du parc éolien d'Oléron (2025-2026) ;
- > La Communauté de communes Vendée Grand Littoral dans le cadre de la création de la maison d'interprétation de la Grenouillère (2022).

Dans une recherche de simplification administrative, il est proposé au Bureau de fixer le coût journalier d'intervention du Parc à 500 €, ce montant est déterminé par référence au coût moyen journalier d'un agent, auquel s'ajoute les coûts d'encadrement et de secrétariat, ainsi que les frais de structure afférents et de déplacements.

Décision

Après en avoir délibéré le Bureau décide d'autoriser le Président :

- > à fixer le coût journalier d'intervention du Parc à 500 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Pascal DUFORESTEL

